



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 11 décembre 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Jean-Claude VALLAT et Bernard VIATTE membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Gérard FESSELET à Arlette ECABERT, Hervé FRACHISSE à Bernard VIATTE, Claude GIRARD à Bernard TENAILLON, Daniel KUNTZ à André HELLE, Bernard LIAIS à Robert NATALE, Françoise PELCAT à Daniel BOUR, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
4 décembre 2013	4 décembre 2013	En exercice	42
		Présents	27
		Votants	35

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-08-15 – Acquisition des Dominicaines- Faubourg de Belfort à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Suite aux propositions intégrées dans l'étude de la zone du Faubourg de Belfort au titre des zones économiques majeures et du traitement de la friche industrielle dite « le Casino » à Delle,

Il est envisagé par la Communauté de Communes, dans le cadre d'une réhabilitation complète de cet espace, une acquisition à l'euro symbolique, restant à notre charge le coût de dépollution évalué à 50 000 € environ, du bâtiment annexe des Dominicaines appartenant actuellement au Conseil Général du Territoire de Belfort.

La description de l'immeuble est la suivante :

Propriétaire de ce terrain : Conseil Général du Territoire de Belfort,
Parcelle n° 278a (désignation provisoire) de 6 ares à prendre sur la parcelle cadastrée section BI n° 278 du cadastre d'une contenance totale de 49 a 91.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

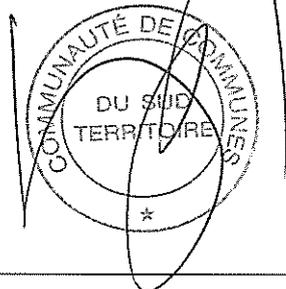
- **de procéder aux démarches de bornage de la dite parcelle pour sa cession,**
- **de valider l'acquisition de la parcelle considérée,**
- **de fixer ce prix d'acquisition à un euro restant à la charge de la CCST le coût de dépollution,**
- **d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire et à signer tout document relatif à ces prises de décision,**

Annexe : document d'arpentage

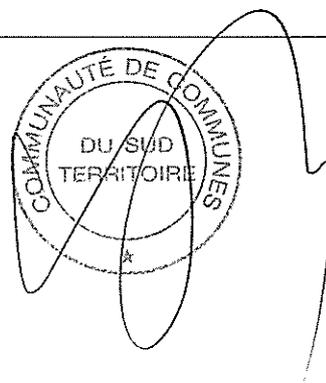
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 DEC. 2013
Et publication ou notification le 18 DEC. 2013

Le Président,



Le Président,



Commune : (9033)
DELLE

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Réf. dossier : 40380

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Document vérifié et numéroté le / /

Par

Section : BI
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : P4 (plan régulier)

Echelle d'origine : 1:1000
Echelle d'édition : 1:1000
Date de l'édition :

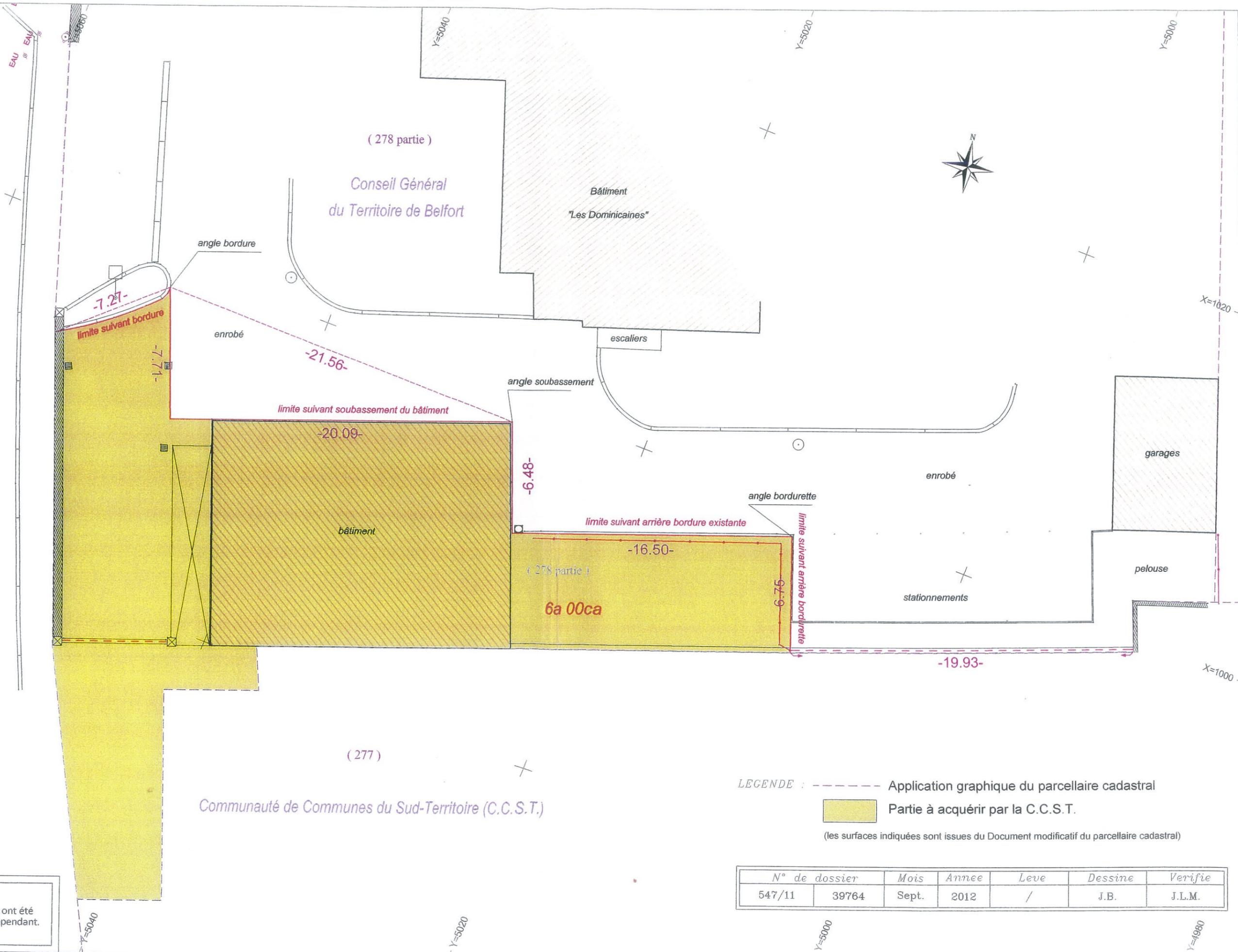
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 06/11/2013 par M. Jean CLERGET géomètre à BELFORT
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A , le

Document dressé par :
M. Jean CLERGET
à : BELFORT
Date : 06/11/2013
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriante).



Faubourg de BELFORT



Communauté de Communes du Sud-Territoire (C.C.S.T.)

LEGENDE :
 - - - - - Application graphique du parcellaire cadastral
 [Yellow Box] Partie à acquérir par la C.C.S.T.
 (les surfaces indiquées sont issues du Document modificatif du parcellaire cadastral)

N° de dossier	Mois	Annee	Leve	Dessine	Verifie
547/11	39764	Sept.	2012	/	J.B.
					J.L.M.

NOTA :
 Les coordonnées planimétriques ont été rattachées dans un système indépendant.

CHANGEMENTS CONSTATÉS. ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

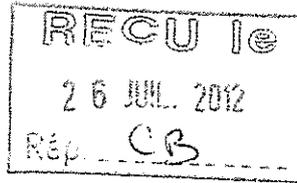
SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE											
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE			SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE			CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS		MISE AU POINT FISCALE
		ha	a	ca						ha	a	ca			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
BI	278	00	49	91											
						a	C.C.S.T.		00	06	00	00.06.00	+0		
						b	Conseil Général 90		00	43	91	00.43.91	+0		
									00	49	91	Total=00.49.91	Total=+0		
TOTAL		00	49	91					TOTAL		00	49	91		

total erreur cadastre
0 m²

Vérifié et numéroté

À _____, le _____

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C



DIRECTION DES CONSTRUCTIONS,
DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE

Réf. RV/PG

Affaire suivie par Régis Valot
Tél. 03 84 90 93 14
Fax 03 84 90 93 99
regis.valot@cg90.fr

Monsieur Christian Rayot
Président de la Communauté de
Communes du Sud Territoire
8 place Raymond Forni
BP 106
90101 – Delle cedex

Belfort, le 23 JUL. 2012

Objet : site des Dominicaines à Delle

Monsieur le président,

Par votre courrier en date du 13 courant, vous avez réitéré la demande de cession à l'euro symbolique de l'emprise du bâtiment annexe du site dit des Dominicaines.

J'ai l'honneur de vous confirmer l'accord de la collectivité départementale sur ce dispositif, que je demanderai à l'assemblée de ratifier lors d'une prochaine réunion.

Cet accord porte également sur la prise de possession anticipée des lieux, compte-tenu de l'échéance de votre projet de démolition.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Président du Conseil général,

Yves Ackermann

Accord de
CG pour la
vente de
l'annexe des
Dominicaines